
Barème d'honoraires

BARÈME TRANSACTION

Montant de la transaction inférieur à 200 000 €	Forfait 8 000 €
Montant de la transaction supérieur à 200 000 €	4% TTC

BARÈME LOCATION *

Honoraires TTC à la charge de chaque partie (propriétaire et locataire)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi Alur)

Etat des lieux	2 € / m ²
Organisation visites, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail	8 € / m ²
Garages et stationnements	
Forfait	75 €

BARÈME GESTION *

Honoraires TTC à la charge du propriétaire

Honoraires de gestion courante	7,2 %
Honoraires de garantie des loyers impayés	3 %

BV/immo

BV/loc

